

COMMUNE DE TINTENIAC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept septembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 20 septembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 27
Présents 19
Votants 25

Étaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, ANDRÉ Marie-Thérèse, ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, JEANNEAU Luc, MARTINIAULT Anne-Laure, QUENOUILLE Roger, SALIS Anaïs, D'ABOVILLE Rosine, BLANDIN Béatrice, PRESCHOUX Léon.

Étaient absents excusés : BAZIN Denis donne pouvoir à D'ABOVILLE Rosine / DEHEGER Vianney donne pouvoir à PRESCHOUX Léon / DUFEIL Christophe donne pouvoir à JEANNEAU Luc / DUFRAIGNE-CLOUS Cécile donne pouvoir à BOSSARD Nelly / LEMARCHANDEL Franck donne pouvoir à LEGRAND Rémi (arrivé au point 11) / MORIN-LOUVIGNY Isabelle donne pouvoir à BLANDIN Béatrice

Étaient absents : FOUCHARD Fabrice / GORON Maxime

Secrétaire de séance : Marie-Laure PARPAILLON, à qui il est adjoind un auxiliaire.

10. Convention avec le syndicat bassin versant du Linon dans le cadre du programme de restauration du bocage

Dans le cadre de son contrat de territoire, le syndicat mixte du bassin versant du Linon, maître d'ouvrage du programme Breizh Bocage 2, a décidé de promouvoir le programme de plantation et d'entretien des haies afin de limiter le transfert de polluants vers les cours d'eau, de favoriser la biodiversité et de préserver la qualité du paysage le territoire.

Aussi, le syndicat propose de planter une haie de 115.31 ml au lieu-dit Trébuart sur la parcelle cadastrée N°ZC0030, propriété de la commune. Soixante-quinze plants seront mis en place (chênes, charmes, châtaigniers). Cette haie est référencée par le syndicat du Linon sous le numéro 25EV01. Les travaux seront réalisés au cours de cet hiver dont la création d'un talus.

Les frais engagés pour la réalisation de ce projet s'élèvent à environ 1 450 euros HT dont 70% soit 1 015 euros HT sont assumés par les financeurs et 30% par le syndicat mixte du Bassin versant du Linon.

Le syndicat propose une convention mentionnant les modalités de financement et les engagements des parties.

Des pourparlers ont lieu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont six pouvoirs)

- **autorise** M. le Maire à signer la convention avec le Syndicat mixte du Bassin versant du Linon, maître d'ouvrage du programme Breizh Bocage 2, et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Christian TOCZÉ

Marie-Laure Parpailon

